

L'enfance: une question politique

Claude Martin

▶ To cite this version:

Claude Martin. L'enfance: une question politique. 2019. halshs-02091973

HAL Id: halshs-02091973 https://shs.hal.science/halshs-02091973v1

Preprint submitted on 6 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A paraître dans *Après-Demain*, n°49, février 2019

(Fondation Seligmann http://www.fondation-seligmann.org/147)

L'enfance : une question politique

Claude Martin, Directeur de recherche au CNRS, Université de Rennes, CNRS EHESP, Arènes, UMR 6051

Enfance, enfants et action publique

L'enfance ou les enfants ont mis beaucoup de temps à être reconnus en France comme cibles et, *a fortiori*, comme acteurs de l'action publique. Pour illustrer ce long chemin, on peut par exemple rappeler la redéfinition progressive du périmètre et de l'intitulé d'une instance représentative chargée de conseiller les gouvernements successifs sur les questions de démographie et de famille : initialement créée en 1939, le « Haut comité de la population »¹ est renommée en 1985 « Haut conseil de la population et de la famille », puis, en 2009, « Haut conseil de la famille », avant de devenir en 2016 le « Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge », avec, pour la première fois, une section dédiée à l'enfance et à l'adolescence.

L'adoption en 1989 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a joué un rôle majeur dans ce processus de reconnaissance de la place accordée à l'enfance et aux enfants dans les sociétés contemporaines. Les comparaisons internationales des politiques en matière d'enfance révèlent cependant des écarts importants entre les pays (Daly, in press), selon qu'y sont privilégiées :

- des politiques à destination des familles et des parents qui sont désignés comme responsables de leurs enfants jusqu'à leur majorité. Dans cette première orientation (family-oriented), l'enfant reste dans l'ombre de la famille (Therborn, 1996);
- des politiques de l'enfance conçue comme une étape du cycle de vie, avec des enjeux générationnels; une étape chargée de fabriquer un être en devenir dans lequel il faut investir (Lister, 2003), ce dont témoigne en particulier les arguments développés sous l'appellation d'investissement social dans l'enfance (childhood-oriented);

¹ Période marquée par les enjeux de natalité et de pénurie démographique. Voir Drouard, 2000.

1

des politiques centrées sur les enfants eux-mêmes (*children-oriented*), sachant qu'elles peuvent encore privilégier surtout la question des besoins des enfants, leurs conditions de vie (l'enjeu de pauvreté des enfants, mais aussi celui de leur bien-être) (*child-focused*), ou leurs droits, leur participation et leur *empowerment* (*child-centred*).

En France, plus encore que d'autres pays, c'est la perspective de la famille qui est encore largement privilégiée (extension de l'âge qui permet de verser des allocations aux familles, jusqu'au 21^{ème} anniversaire de l'enfant), déploiement de solutions d'accueil pour le jeune enfant afin de faciliter l'articulation vie familiale – vie professionnelle des parents; développement de mesures de soutien à la parentalité afin d'améliorer les compétences éducatives des parents.

Le travail parental : déterminant du bien-être de l'enfant ?

Cet enjeu du travail de socialisation primaire réalisé par les parents est depuis plus d'un siècle une préoccupation politique. D'abord centré sur le travail maternel, notamment dans le cadre de la lutte contre la mortalité infantile avec le développement de la Protection maternelle et infantile, le travail parental est devenu la cible d'un véritable marché de conseils, depuis le Docteur Knock jusqu'aux développeurs de la psychologie positive, voire des sciences cognitives appliquée à la pédiatrie, en passant par des figures bien connues en France allant de Françoise Dolto à Laurence Pernoud.

Parmi les déterminants du bien-être de l'enfant², au-delà du niveau de vie, des ressources économiques et culturelles, est posée la question des pratiques éducatives des parents, de l'investissement parental, notamment du temps qu'ils partagent avec les enfants, ou bien encore celle de la qualité de leur communication. Le travail éducatif des parents a fait l'objet d'une longue tradition de recherches. Initialement centrée sur la socialisation primaire, puis, en sociologie de l'éducation, sur la reproduction sociale des habitus parentaux et des inégalités sociales et culturelles (Bourdieu et Passeron, 1970; Lareau, 2011), elle s'est aussi déployée dans les années 1980 et 1990 sur les stratégies éducatives des parents (Kellerhals et Montandon, 1991), ou sur l'éducation familiale (Durning, 1995).

2

². Cette section reprend un chapitre déjà publié (Martin, 2018b).

Ces recherches ont connu de nouveaux développements à la fin du 20^{ème} siècle avec l'apparition de la thématique de la parentalité. Ce néologisme, aujourd'hui inclus dans la langue française et repris dans le lexique de nombreux acteurs (médiatiques, politiques, professionnels), est utilisé pour qualifier un secteur émergent de politique publique : celui du soutien à la parentalité. Cette focale sur le rôle des parents, sur leurs conduites et pratiques, pose la question de la part respective du privé et du public dans le bien-être subjectif des enfants et des adolescents. Certains développements actuels qui relient « compétences parentales », développement cognitif et destins des enfants a pour effet de mettre en avant un « déterminisme parental » (Furedi, 2002), qui conduit à faire des parents les responsables des coûts collectifs qu'ils « risquent » d'engendrer à plus ou moins long terme du fait de leurs « défaillances ».

Le travail parental, objet de politiques

Depuis une vingtaine d'années, en France et en Europe, les pouvoirs publics s'engagent dans des mesures, des programmes et des dispositifs ayant pour objectif de soutenir les parents dans leur travail éducatif, de soin et de socialisation (Martin, 2010, 2018; Neyrand, 2011; Hamel, Lemoine, 2012). En France, cette politique est assumée par un ensemble de partenaires: l'État, qui en fixe les principes et les objectifs; la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et les collectivités territoriales, qui en sont les principales financeuses; ainsi que des associations, qui organisent concrètement l'offre aux parents sur le terrain. La Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Cnaf fixe le cadre et les moyens de cette politique.

Mettre l'accent sur les parents pour construire une politique publique n'est pas anodin. Cela suppose d'identifier un problème public qui peut être qualifié de « parental ». Mais de quel problème s'agit-il précisément : un problème de capacité, de compétence des parents en matière de socialisation ? Un problème de disponibilité, de méthode, de niveau d'engagement ou d'investissement ? Ou bien plutôt un problème d'inégalités de conditions, au sens de « condition parentale » et de moyens matériels permettant de garantir l'exercice de ce rôle ? La focalisation de l'attention des pouvoirs publics sur les parents est sans nul doute directement liée à l'importance accordée aujourd'hui au travail de socialisation primaire qu'ils exercent sur leurs enfants. Pour garantir le bien-être des enfants, il semble primordial de veiller à ce que ce « travail parental » soit de qualité. En

tant que premiers agents de socialisation, les parents auraient un rôle particulièrement déterminant, du fait des premières empreintes qu'ils laisseraient sur les enfants (les « dispositions irréversibles de la socialisation familiale », selon Darmon, 2016). Toutefois, contrairement à une lecture psychologique et comportementale, cette fabrique familiale du sujet est aussi à la fois la fabrique du citoyen et une fabrique collective, dont les parents ne sont que les relais, exprimant des normes et habitus socialement et historiquement situés. L'enjeu n'est donc pas tant intrafamilial que collectif.

En d'autres termes, la question posée par l'accompagnement des parents dans leur travail éducatif et de soin est moins celle de l'ajustement de leurs comportements individuels, que celle du partage d'une responsabilité générationnelle de la fonction parentale. Cette politique publique doit, à la fois, répondre à une demande collective de soutien d'une génération de parents, dans un contexte bien différent de celui qu'ils ont connu euxmêmes durant leur enfance et lors de leur transition vers l'âge adulte, et développer une politique véritablement children-oriented. Mais en se centrant sur les interactions entre parents et enfants, sans tenir compte des différences de contexte, de cultures, de genre, voire même en centrant des formes d'action publique sur les seuls parents « à risques », on renforce, d'une part, le « déterminisme parental » dénoncé par Frank Furedi, en prétendant établir des causalités entre pratiques des parents et épreuves ou difficultés à venir des enfants, aux dépens de toute autre forme de déterminations sociales liées aux conditions parentales et aux inégalités de ces conditions. Mais d'autre part, on repousse toujours plus loin une conception plus émancipatrice de nos politiques publiques pour les nouvelles générations. Quelques signes prometteurs s'esquissent néanmoins avec des tentatives de structurer des politiques publiques en direction des enfants lorsqu'ils ne sont ni dans leurs familles, ni à l'école (HCFEA, 2018).

Bibliographie

Drouard A. (2000), « Le Haut Comité de la Population et la politique de population de la France (1939-1966) », Annales de Démographie Historique, no 2, 2000, p. 171–197 (DOI 10.3406/adh.2000.2172]

Bourdieu, P., Passeron, J-C. (1970), *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris, Les éditions de Minuit.

Daly M. (2015), "Parenting Support as Policy Field: An Analytic Framework", *Social Policy & Society*, vol. 14, n° 4, p. 597–608.

Daly, M. (in press), "Children and their Rights and Entitlements in EU Welfare States", *Journal of Social Policy*, Accepted in March 2019.

Darmon, M. (2016), La socialisation, Paris, Armand Colin (3e édition).

Durning, P. (1995), L'éducation familiale, Paris, PUF.

Furedi, F. (2002), *Paranoïd Parenting. Why Ignoring the Experts May be Best for your Children?* Chicago Review Press.

Hamel, M.-P. et Lemoine S., en collaboration avec C. Martin (2012), *Aider les parents à être parents.* Le soutien à la parentalité, une perspective internationale, Centre d'analyse stratégique, Paris, La Documentation française, coll. « Rapports et documents n° 50 ».

HCFEA, <u>Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité</u>, Rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence remis le 6 avril 2018 à Mme Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé,

Kellerhals, J. Montandon, C. (1991), Les stratégies éducatives des familles. Milieu social, dynamiques familiales et éducation des préadolescents. Genève, Delachaux et Niestlé.

Lareau, A. (2011), *Unequal Childhoods. Class, Race and Family Life.* University of California Press (2nd edition).

Lister R. (2003), "Investing in the Citizen-Workers of the Future: Transformations in Citizenship and the State under the New Labour", *Social Policy & Administration*, 37, 5, p. 427-443.

Martin, C. (dir.) (2014), « Etre un bon parent », une injonction contemporaine, Rennes, Presses de l'EHESP.

Martin, C. (dir) (2018a), Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soin. Paris, La Documentation française.

Martin C. (2018b), « Du bien-être à l'épanouissement de l'enfant. Investissement social, investissement parental », in C. Bauby et P. Suesser, *Santé et épanouissement de l'enfant : dans quel environnement ?* Toulouse, éditions Erès, p. 39-66.

Neyrand, G. (2011), Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité, Toulouse, érès.

Therborn G. (1996), "Child Politics: Dimensions and Perspectives", Childhood, 3, 1, p. 29-44.